

# Le bassin versant de l'Arve doté d'un Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI)



Martial SADDIER, Président du SM3A,  
Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords

## Un bassin de vie dynamique exposé à des risques inondation caractéristiques des territoires de montagne

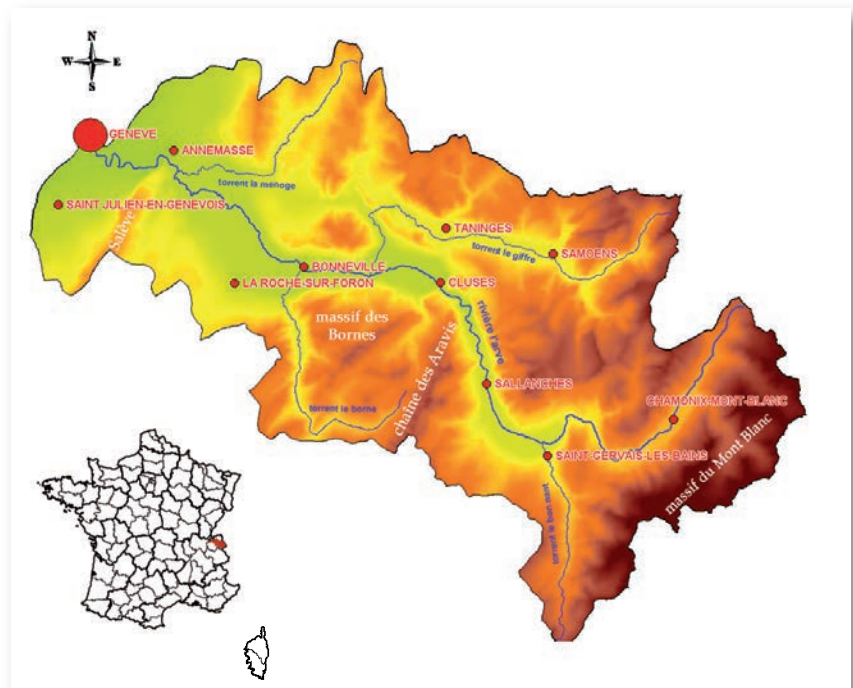
Le bassin versant de l'Arve s'étend sur 2 164 km<sup>2</sup>, représentant ainsi en superficie la moitié du département de la Haute-Savoie. Il est marqué par son relief : de la chaîne du Mont-Blanc culminant à 4 807 m à la plaine du Genevois se trouvant à une altitude de 330 m.

De cette situation géographique découlent des risques inondation marqués par une **forte torrencialité** : les cours d'eau connaissent des **crues torrentielles rapides accompagnées de transports de matériaux** venant aggraver les risques de débordements.

Certains torrents en tête de bassins sont également sujets à la formation de **laves torrentielles**, ou à des crues violentes liées à la **rupture de poches d'eau glaciaires**.

Le territoire est par ailleurs confronté aux incertitudes liées aux répercussions du changement climatique sur les risques inondations.

Ce territoire alpin, à proximité de Genève, est **attractif**. En 2013, il compte 335 000 habitants permanents et autant de lits touristiques. Sa croissance démographique moyenne est



Le bassin versant de l'Arve

estimée à plus de 1,6 % par an pour la prochaine décennie. La population et les activités économiques se concentrent dans le bassin genevois et dans la vallée de l'Arve. Les communes rurales sont concernées par un phénomène de diffusion urbaine.

**Cette croissance, et le développement associé du territoire, induit une augmentation potentielle des enjeux exposés aux inondations.**

Le défi du territoire est aujourd'hui de se doter des réflexions et des outils nécessaires pour **mieux s'adapter face au risque inondation** et poursuivre son développement de manière raisonnée et intégrée.

Les élus du bassin versant se sont mobilisés pour déposer en 2012 leur candidature pour un PAPI sur le territoire.

Le PAPI du bassin de l'Arve a été labellisé le 2 janvier 2013 par la Commission Mixte Inondation.

## Un PAPI Arve pour mieux organiser la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin

Le PAPI de l'Arve constitue un premier outil opérationnel pour **faire progresser l'ensemble du territoire vers une meilleure gestion des risques inondation**.

## La gouvernance du PAPI et de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Arve

Créé en 1994 pour porter un contrat de rivière sur l'Arve, le SM3A apparaît aujourd'hui comme la structure représentative du bassin versant en matière de gestion des cours d'eau.

Le SM3A :

- pilote le PAPI
- est en charge de l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- est reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

Le périmètre du PAPI est confondu avec celui du SAGE et de l'EPTB. Ceci permet une prise en compte globale, cohérente, et au sein d'une gouvernance structurée, de la problématique du risque inondation à l'échelle de la partie française du bassin versant de l'Arve.

La stratégie du PAPI s'appuie sur trois grands objectifs :

### Améliorer la prévention et la prévision pour mieux vivre avec le risque

La prévention passe par un effort de communication et de sensibilisation visant à imprégner le territoire d'une réelle conscience du risque inondation. La pose de repères de crues est par exemple une action du PAPI qui servira de support pour communiquer plus largement sur les risques auprès de la population et des élus. En matière de sensibilisation, le SM3A propose également un accompagnement des communes à l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) opérationnels pour une bonne gestion d'une inondation.

La prévention passe également par une surveillance régulière des lits des torrents et des boisements de berge. Des plans de gestion des matériaux solides et des boisements sont définis sur différents cours d'eau du bassin et encadrent les opérations d'entretien à mener, tant dans un objectif de protection contre les crues que d'amélioration de la qualité physique des cours d'eau.

Enfin, dans le contexte de crues rapides qui le caractérise, le territoire souhaite progresser en matière de prévision de crues et se doter d'outils d'aide à la décision et d'alerte. Un effort de recherche et d'instrumentation du bassin est déployé en ce sens dans le cadre du PAPI.

### Poursuivre les opérations de protection tout en réduisant l'impact des ouvrages sur l'environnement

La mobilisation et l'optimisation de champs d'expansion de crues en amont de zones urbanisées exposées est recherchée dans le cadre du PAPI. Des bassins d'écrêtement de crues seront notamment réalisés sur le Foron de Gaillard pour la protection de l'agglomération annemassienne.

Dans le même temps, et notamment sur des secteurs de plus fortes pentes pour lesquels il est difficile d'obtenir un écrêtement significatif des crues, la réalisation de nouveaux endiguements ou la reprise de digues existantes demeurent nécessaires.

Enfin le PAPI prévoit sur certains torrents marqués par un fort charriage solide, générateur de risques pour les enjeux implantés en aval, la réalisation d'ouvrages de rétention des matériaux solides.

### Garantir la non-aggravation en intégrant le risque à l'aménagement du territoire

Face à la croissance actuelle du territoire, il s'agit de veiller à ce qu'aucune nouvelle construction ne soit implantée sur des secteurs à forts risques d'inondation. Ceci implique une bonne connaissance de l'aléa inondation, une juste quantification des risques, et l'intégration de ces connaissances dans les documents d'urbanisme et les Plans de Prévention des Risques (PPR).

Des études hydrauliques sont inscrites au PAPI pour améliorer la connaissance du risque inondation, notamment sur les cours d'eau qui n'ont pas encore fait l'objet de telles démarches.

Concernant les enjeux existants, un travail est engagé pour caractériser leur vulnérabilité et définir des actions de nature à réduire les dommages qui seraient engendrés par une inondation : l'intégration du risque à l'aménagement du territoire passe aussi par l'adaptation de l'existant.

## Les chiffres du PAPI Arve

Le programme retenu est défini sur une durée de 6 ans. Il représente :

- 57 actions
- un montant total de 27,4 millions d'€ HT
- un montant d'aide de l'Etat sollicitée de 12,1 millions d'euros
- 9 maîtres d'ouvrages porteurs d'actions : le SM3A, le Syndicat Intercommunal du Foron du Chablais-Genevois (SIFOR), la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R), les communes de Chamonix, des Houches, de Passy et des Contamines-Montjoie, et l'Etat.